

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial                   ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER  
No du produit                    APL-a, EAPL400H, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées           Fabrication d'équipements électriques  
Utilisations déconseillées       Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur                    ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; Repr. 2 - H361d; STOT Single 3 - H336; STOT Rep. 2 - H373
Pour l'environnement	Non classé.

##### Classification (1999/45/CEE)

Xn; R48/20. Repr. Cat. 3; R63. Xi; R36/38. F+; R12. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient                        TOLUÈNE  
Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement       Danger

# ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

## Mentions De Danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Conseils De Prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Réceptif sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

## Conseils De Prudence Supplémentaires

P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P321	Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette).
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P313	Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337	Si l'irritation oculaire persiste:
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

## 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

<b>TOLUÈNE</b>	<b>30-60%</b>
<b>No CAS : 108-88-3</b>	<b>No CE : 203-625-9</b>
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R63 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67

# ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

<b>BUTANONE</b> <span style="float: right;">10-30%</span>		
No CAS : 78-93-3	No CE : 201-159-0	Numéro D'Enregistrement: 01-2119457290-43
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67	
<b>BUTANE</b> <span style="float: right;">10-30%</span>		
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12	
<b>SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light )</b> <span style="float: right;">&lt;0.5%</span>		
No CAS : 64742-95-6	No CE : 265-199-0	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R10.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin.

#### Ingestion

Sans objet

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent. Use tepid water for rinsing

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

## Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

## Risques particuliers

Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation de gaz de combustion ou de fumée est minime.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

#### Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Bien ventiler.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			
BUTANONE	VLEP	200 ppm	600 mg/m3	300 ppm	900 mg/m3	
TOLUÈNE	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	550 mg/m3	R3

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

R3 = Substance classée toxique pour la reproduction catégorie 3

# ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

## BUTANONE (CAS: 78-93-3)

### DDSE

Industrie	Dermique	Long terme	1161	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	Long terme	600	mg/m3
Consommateur	Dermique	412	mg/kg/jour	
Inhalation.	106	mg/m3		
Oral	31	mg/kg/jour		

### CPSE

Eau douce	55.8	mg/l
Eau de mer	55.8	mg/l
ITER	709	mg/l
Sédiment	284.7	mg/kg
Sol	22.5	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipements de protection



### Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3). EN14387

### Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés. Gloves should conform to EN374

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables. EN166

### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	0.780-0.900 @ 20 C (68 F)
Pression de vapeur	0.87 kPa @ 25 °c (77 F)
Point d'éclair (°C)	<0 (32 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	410/550 (770/1022 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	1.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	10

### 9.2. Autres informations

Description De La Volatilité	Volatil
------------------------------	---------

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

## 10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

### Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

## 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

## 10.5. Matières incompatibles

### Matières À Éviter

Métaux en poudre. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Inhalation

Nocif par inhalation. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

#### Contact avec la peau

Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

#### Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

#### Voie D'Exposition

Inhalation.

#### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

**BUTANE (CAS: 106-97-8)**

#### Toxicité aiguë:

##### Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

658 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

**TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)**

##### Dose Toxique 1 - DI 50

5000 mg/kg (oral rat)

**SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light ) (CAS: 64742-95-6)**

##### Dose Toxique 1 - DI 50

>6800 mg/kg (oral rat)

##### Dose Toxique 2 - DI 50

>3000 mg/kg (oral lapin)

##### Concentration Toxique - CL 50

>10.2 mg/l/4 h (inhalation rat)

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement. Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

# ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

## 12.1. Toxicité

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

24

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

19.6

#### SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light ) (CAS: 64742-95-6)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

3.77

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

7.4

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Mobilité :

Le produit est insoluble dans l'eau.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Généralités

Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

No. UN (ICAO) 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.1

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.1

Classe IMDG 2.1

# ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

Classe/Division ICAO

2.1

Étiquettes De Transport



## 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

Code restriction de tunnel (D)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

#### Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

#### Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par	Helen O'Reilly
Date de révision	APRIL 2013
Révision	4
No FDS	10319

# ACRYLIC PROTECTIVE LACQUER

## Phrases - R (Texte Intégral)

R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Mentions De Danger Completes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.